

Depuis Mardi 9 novembre 2010, les organisations syndicales de l'hôpital ont mis fin au blocage de l'administration après une ultime séance de négociations avec Monsieur Lauret le directeur du site. Ces négociations portaient sur les retraits de salaire et les travaux de la crèche.

Les travaux d'agrandissement de la crèche dès 2011 sont actés, ainsi qu'une souplesse dans les modalités de retraits pour fait de grève.

L'hôpital Antoine Béclère a fait reconnaître sa spécificité au sein du groupe hospitalier des 3B. Elle se traduit par un protocole de fonctionnement de l'hôpital sur le modèle de la Fédération qui a été négocié par D. Musset et R. Frydman, puis avec l'intersyndicale avec la direction générale. Celui-ci va permettre à la communauté d'Antoine Béclère de garder une certaine autonomie et la proximité nécessaire à un meilleur fonctionnement local.

Plusieurs points sont évoqués dans ce protocole :

- L'inscription territoriale : elle permet les coopérations avec les structures autour d'Antoine Béclère et reconnaît la spécificité géographique par rapport à Bicêtre et Paul Brousse.
- La gestion de l'hôpital : il est acté un directeur financier plein temps sur l'hôpital qui prépare avec le directeur et le représentant de la communauté médicale le budget et le tableau des effectifs identifiés au niveau de l'hôpital avant négociation avec le GH et l'AP-HP.
- Sous l'autorité du directeur de l'hôpital et en lien avec les directions du groupes , un Directeur des ressources humaines plein temps est chargé d'assurer l'animation de l'ensemble de la politique des ressources humaines sur l'hôpital (recrutements, formations, conditions de travail, crèche, service social du personnel etc..).
- Après les élections d'octobre 2011, un groupe de concertation représentant l'ensemble de l'intersyndicale sera mis en place sur l'établissement. La communauté médicale de l'hôpital présentera des candidats à la commission médicale exécutive du groupe et proposera la désignation d'un de ceux-ci en tant que représentant de la communauté médicale au sein de celle-ci, chargé de la communication avec cette communauté.
- Le maintien des laboratoires sur l'hôpital est acté avec possibilité de mutualisation avec des structures proches. Il reste une incertitude sur le bâtiment laboratoire.
- La construction du bâtiment réanimation est actée sur la période 2011-2014
- Les moyens nécessaires à l'ouverture des 25 lits d'aval du SAU seront pris en compte dans Le Tableau Prévisionnel des Effectifs Rémunérés. (TPER)

Ce protocole est une chance pour notre hôpital à condition que chacun en respecte les termes. Madame Lesage, Directrice du GHU Sud est chargée au nom de la direction générale d'en assurer le suivi.

Nous remercions l'ensemble des personnels pour leur soutien dans toute cette période d'incertitude et nous serons vigilants quant à l'application de ce protocole.

Pour l'intersyndicale
MC Fararik

Pour La communauté médicale
D. Musset